

<https://enseignants.se-unsa.org/Egalite-Femmes-Hommes-et-dans-le-second-degre>



Egalité Femmes/Hommes : et dans le second degré ?

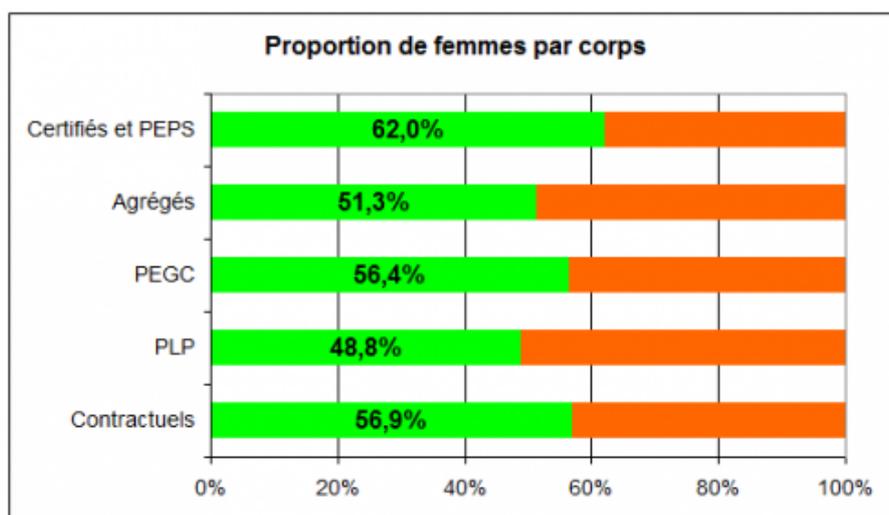
- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 19 juin 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

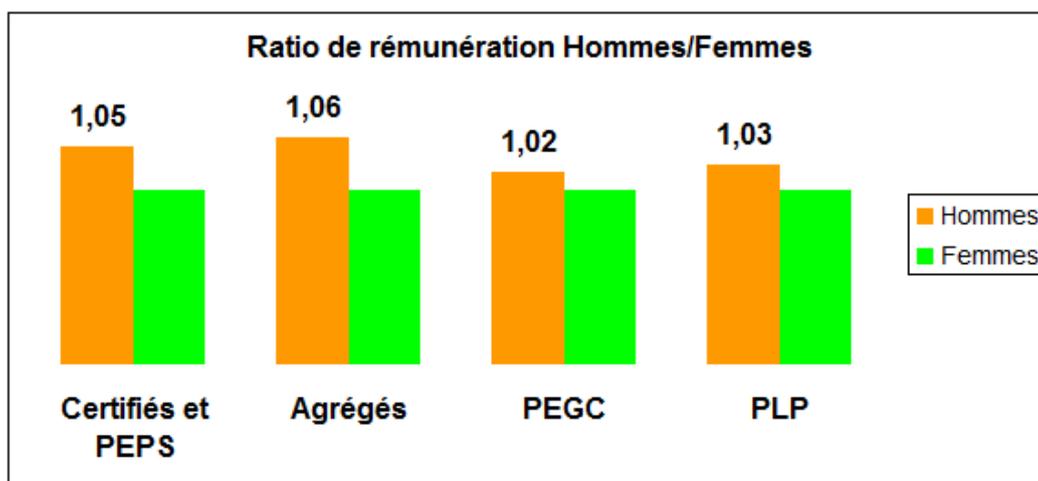


Le « bilan social » publié par le ministère permet de faire un point précis sur de nombreuses questions concernant les personnels de l'Éducation nationale. Il comporte en particulier de précieuses informations sur la question des inégalités femmes/hommes. Principaux éléments pour le second degré.

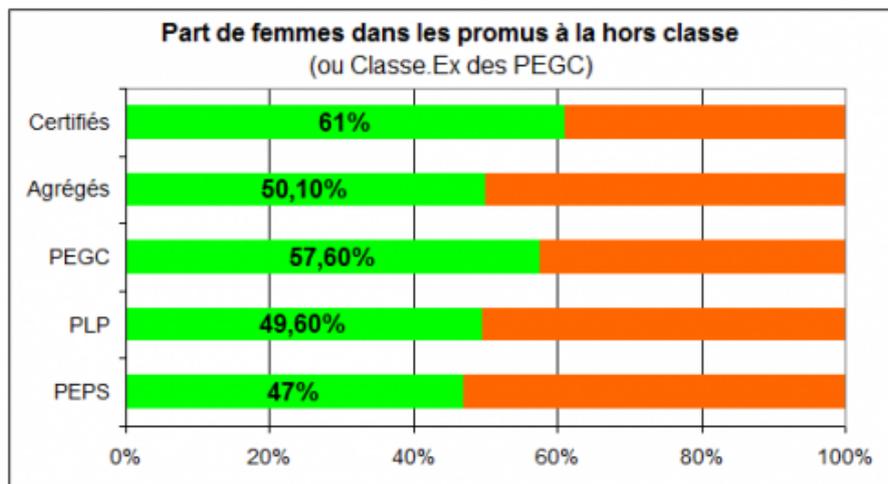


La très grande majorité des enseignants est constituée d'enseignantes. Les femmes représentent au total 68,8% des personnels avec une très nette différence entre le 1er degré (81%) et le 2nd degré (58%). Dans le second degré, ce sont les corps des certifiés et professeurs d'EPS qui sont les plus féminisés. Le corps des PLP est le seul (*) où les hommes sont majoritaires.

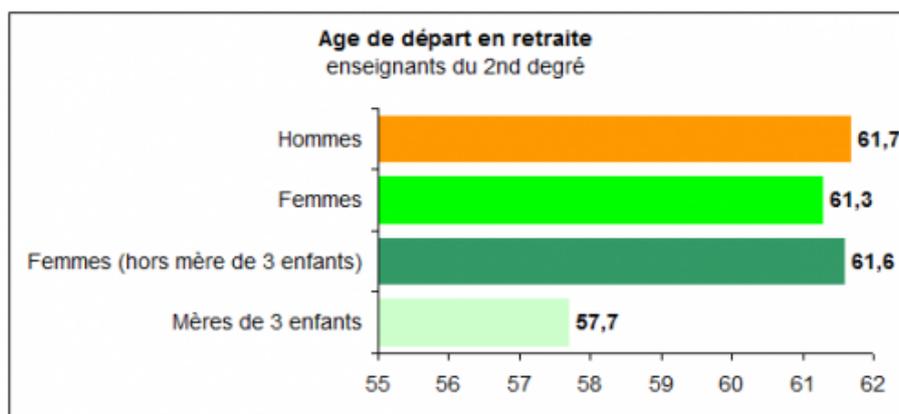
(*) C'est également le cas des professeurs de chaire supérieure (31,9% de femmes) et des adjoints d'enseignement (46,3%) mais leurs effectifs sont beaucoup plus faibles.



Les rémunérations moyennes des enseignants sont pratiquement dans tous les cas supérieures à celles des enseignantes. L'écart le plus important se trouve chez les agrégés (6%) et le plus faible chez les PEGC (2%). La rémunération indiciaire étant identique, l'explication de l'écart est à chercher dans l'indemnitaire (y compris heures sup) et dans les congés et temps partiels qui peuvent avoir un impact sur la carrière et la rémunération.



Hommes et femmes ne sont pas à égalité devant les promotions à la hors-classe. Les femmes sont nettement sous-représentées parmi les promus dans les corps des certifiés, Peps. Pour les agrégés, elles sont légèrement sous-représentées par rapport à leur part dans le corps. La situation est inverse chez les PLP et les PEGC où les enseignantes sont légèrement sur-représentées.



En apparence, les femmes partiraient en retraite plus tôt que les hommes. En réalité c'est le dispositif particulier des mères de 3 enfants qui explique cet écart. En dehors de cette situation, les âges de départ à la retraite sont identiques à un mois près.

Dans l'Éducation nationale, les écarts de salaire et les différences de progression de carrière entre les femmes et les hommes se creusent au fil du temps. **Cette discrimination traduit le poids des stéréotypes de notre société dans la répartition des tâches au sein de la famille.** Temps partiel, congé parental sont avant tout l'affaire des femmes. Seuls 12% des pères modifient leur temps d'activité au-delà du congé paternité.

Pour le SE-Unsa, la politique familiale doit permettre de concilier vie familiale et vie privée afin de rendre effective l'égalité femmes/hommes en termes de salaire et de carrière.